

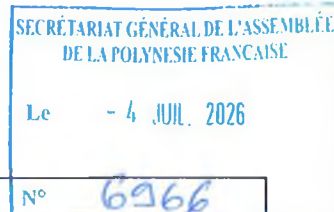


ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Groupe A FANO TIÀ

Lundi 06 juillet 2026 à 09h00

9^{ème} séance plénière
Session Administrative



Question Orale

Objet : Réforme des retraites : reconnaissance de la pénibilité

Intervenante : Mme Elise VANAA

Ia Ora na,

Ma question s'adresse à la Ministre de la Santé et de la Prévention, en charge de la Protection sociale généralisée

Madame la Ministre,

Le Président de la Polynésie française nous rappelait, le 9 avril dernier, que notre maison commune repose notamment sur un pilier essentiel : celui de l'égalité et de l'inclusion. Il affirmait que chacun doit pouvoir vivre dignement, reconnu et pleinement acteur de la vie collective, et que le lien entre les générations constitue l'une des forces de notre société.

Ces principes doivent aujourd'hui trouver une traduction concrète dans la réforme des retraites et de la protection sociale généralisée que votre gouvernement prépare.

Car tous les métiers ne s'exercent pas dans les mêmes conditions.

Je pense notamment à certains professionnels de santé, qui travaillent de nuit, en horaires décalés, au contact permanent de la maladie, de la souffrance et de la dépendance. Leur engagement est indispensable au fonctionnement de notre système de santé, mais il laisse souvent des traces durables sur leur santé physique et psychologique.

Je pense également aux personnels navigants commerciaux, qui sont venus à la rencontre de plusieurs élus de tout bord politique. Ils nous ont fait part des contraintes propres à leur profession : exposition aux rayons cosmiques, horaires atypiques, décalages horaires répétés, fatigue chronique, pression opérationnelle et exigences permanentes de sécurité.

Ces femmes et ces hommes ne demandent pas un privilège. Ils demandent que la pénibilité de leur travail soit reconnue avec équité.

Si nous voulons construire une réforme durable, comprise et acceptée, elle ne peut pas reposer uniquement sur des équilibres financiers. Elle doit aussi reposer sur un principe simple : l'égalité ne consiste pas à traiter tout le monde de la même manière, mais à tenir compte des réalités différentes que vivent nos travailleurs.

Madame la Ministre, je suis consciente que des discussions doivent s'engager avec les partenaires sociaux sur ce sujet mais ma question est la suivante :

Quelle est la position, aujourd'hui, de notre gouvernement sur la reconnaissance de la pénibilité de ces professions qui avait été abordée, me semble-t-il, dans le cadre de la précédente réforme de la retraite ?

Mauruuru maitai – Te aroha ia rahi

Mme Elise VANAA

